

Image not found or type unknown



Congé de naissance 3 jours

Par **Marco1**, le **15/11/2019** à **15:17**

Bonjour,

Voilà je sais que lors de naissance le père de l'enfant à le droit à 3 jours de naissance. Ma question est la suivante je voudrais les prendre pendant le jour de la naissance de mon enfant ainsi que les 2 jours suivant. Je dois juste prévenir mon responsable le jour de mon absence lui dire que j'ai une naissance et qu'il faut qu'il me planifie mes 3 jours ou il peut me refuser. Merci d'avance pour vos réponse. Cordialement.

Merci